



Montréal, le 15 octobre 2020,

Pierre Josué Agénor Cadet
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
République d'Haïti

Par courriel : jackson.pleteau@menfp.gouv.ht

Copie : nahomme.dorvil@presidence.ht ; sg@primature.ht

Re : Transferts arbitraires de dirigeant·e-s et militant·e-s des syndicats de l'éducation

Monsieur le Ministre,

La Concertation pour Haïti (CPH) est un regroupement d'organismes québécois de solidarité et de développement œuvrant en Haïti et engagé dans la défense des droits humains. Elle porte à votre connaissance qu'elle partage la préoccupation de nombreuses organisations haïtiennes devant la décision soudaine des autorités de transférer, de manière arbitraire, plusieurs dirigeant·e-s et militant·e-s des syndicats de l'éducation haïtiens.

Magalie Georges, Secrétaire générale de la CNEH, et Georges Franck, Coordinateur de l'UNNOEH, ont reçu un avis de mutation vers des zones éloignées de leur lieu de résidence. Josué Mérilien, Coordinateur de l'UNNOH, a lui été privé de salaire.

Ces mesures punitives interviennent alors que les syndicats de l'éducation se mobilisent en faveur d'une reprise des activités scolaires afin de garantir la protection des droits des enseignant·e-s, des élèves et des parents. De tels transferts et suspension de salaire vont empêcher les syndicalistes de mener leurs activités légitimes particulièrement nécessaires pour protéger les travailleuses et travailleurs dans le contexte de la crise sanitaire mondiale qui impacte durement les conditions de vie des citoyennes et citoyens haïtiens, comme ailleurs dans le monde.

La CPH demande à votre gouvernement de rétablir immédiatement et inconditionnellement les personnels de l'éducation victimes des mesures qui enfreignent leurs droits élémentaires et leur réinstallation dans leurs fonctions antérieures intégralement. La CPH vous suggère d'entamer un dialogue constructif avec les syndicats de l'éducation afin de trouver une issue favorable au conflit social actuel.

La Concertation pour Haïti (CPH) se joint également à l'Internationale de l'Éducation, la fédération syndicale mondiale représentant plus de 32 millions d'enseignantes et enseignants dans le monde, pour demander aux autorités haïtiennes de garantir :

- l'état de droit, la paix et la démocratie ;
- le respect des normes internationales du travail et notamment celles relatives à la liberté syndicale et la négociation collective ;
- le financement d'une éducation publique de qualité; et
- des conditions de travail décentes pour les enseignant·e·s et les personnels de l'éducation.

Dans l'attente d'un engagement et d'une intervention favorables de votre part, nous continuerons à suivre de près la situation en Haïti.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.



Hélène Gobeil

Pour la Concertation pour Haïti

Les organismes membres de la CPH suivants sont signataires de cette lettre :

Alternatives

Artisans de paix internationale

Association québécoise des organismes de coopération internationale

Carrefour de solidarité internationale de Sherbrooke

Centre international de solidarité ouvrière

Centre justice et foi

Comité de solidarité de Trois-Rivières

Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Développement et Paix – Caritas Canada

Equitas

YMCA du Québec